

La formation professionnelle à Saint-Martin en 2023

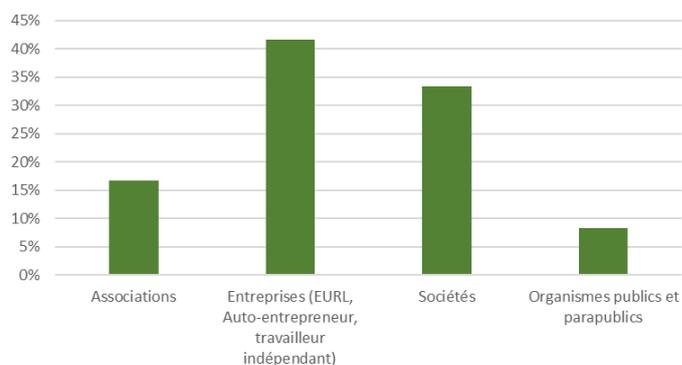
En 2023, Saint-Martin compte 24 structures de formation professionnelle, dont plus de 90% relèvent du secteur privé. Les entreprises individuelles sont les plus nombreuses (42%). Ce sont les sociétés qui génèrent la majorité du chiffre d'affaires (72%) pour un total de près de 3,5 millions d'euros. Le financement provient principalement des entreprises et des Opérateurs de Compétences (OPCO) tandis que les fonds publics représentent 26%.

Le secteur de formation professionnelle à Saint-Martin est marqué par une forte concentration : 25% des structures réalisent 89% du chiffre d'affaires. Les petites structures, bien que plus nombreuses, génèrent peu de revenus mais affichent de meilleures marges, notamment grâce à un recours important à l'externalisation (54%). En tout, 170 personnes sont employées dans le secteur, mais cela correspond à seulement 18 équivalents temps plein, en raison du recours massif à des intervenants extérieurs (près des deux tiers).

Au total, 3 493 personnes ont bénéficié d'au moins une heure de formation, principalement des salariés (52%). Les formations sont plus longues pour les apprentis (343 heures) et les demandeurs d'emploi (259 heures), tandis que les salariés suivent des formations plus courtes (16 heures). Les sociétés offrent en moyenne 146 heures de formation par stagiaire, contre 10 heures dans les entreprises individuelles.

Les formations se concentrent sur les niveaux BTS-DUT et BEP-CAP (35% chacun). Le niveau Bac représente 30% des prestations horaires et les actions de VAE 1,1%. Enfin, 26% des stagiaires ont été formés par des prestataires extérieurs, un taux équivalent à celui observé en Guadeloupe.

Plus de 90% des OF sont privés



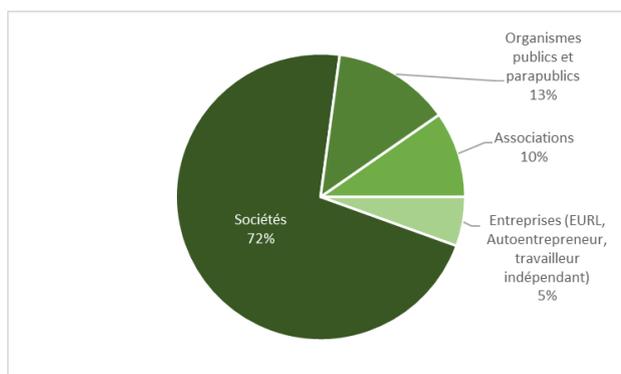
Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

En 2023, le territoire de Saint-Martin recense 24 structures de formation enregistrées. La répartition selon le statut juridique met en évidence une prédominance des entreprises individuelles qui représentent 42% de l'ensemble. Les sociétés constituent environ un tiers des structures tandis que les associations et les organismes relevant du secteur public ou parapublic en représentent respectivement 17% et 8%. Il s'agit de structures de très petite taille : 83% d'entre elles comptent au maximum deux salariés.

72% du chiffre d'affaires proviennent des sociétés

En termes de chiffre d'affaires, les sociétés génèrent près des trois quarts du revenu total. À l'inverse, les entreprises individuelles, bien qu'elles soient les plus nombreuses, ne représentent que 5% du chiffre d'affaires enregistré à Saint-Martin. Les organismes publics réalisent 13% du chiffre d'affaires, une part significative au regard de leur faible nombre (8 % des organismes de formation).

La sphère privée capte 87% du chiffre d'affaires



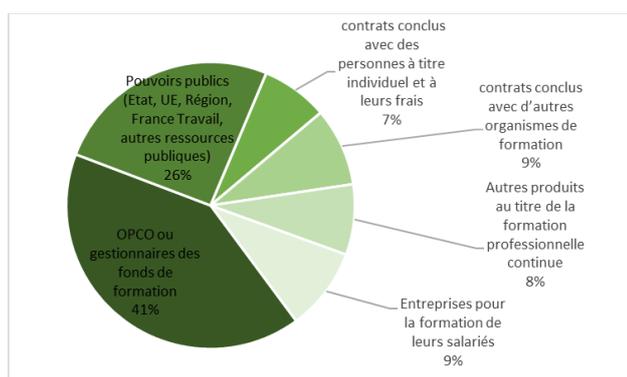
Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

La formation professionnelle à Saint-Martin en 2023

Près de 3,5 millions d'euros de recettes en 2023

En 2023, les établissements de formation de Saint-Martin ont généré un chiffre d'affaires total de 3 489 300 euros. Les principaux financeurs de la formation professionnelle sont les entreprises et les opérateurs de compétences (OPCO). Les fonds publics, incluant les contributions européennes, représentent 26% du financement global. Le reste provient de démarches individuelles, de financements directs par les entreprises et d'autres sources, qui, ensemble, regroupent environ un tiers des ressources mobilisées.

Les financeurs de la formation professionnelle



Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

25% des OF captent 89% du chiffre d'affaires du marché local

Le secteur de la formation professionnelle à Saint-Martin se caractérise par une forte concentration de l'activité. Seule une minorité de structures réalise l'essentiel du marché. À l'inverse, 63% des organismes de formation génèrent moins de 10% du chiffre d'affaires total.

Les petites structures réalisent les meilleures marges

Statut juridique	Total des produits (chiffres d'affaires)	Total des charges de l'organisme liées à l'activité de formation	Dont salaires des formateurs	Dont achats de prestation de formation et honoraires de formation	Marge Brute
Associations	339 472	138 927	0	74 600	59%
Entreprises (EURL, Auto-entrepreneur, travailleur indépendant)	193 442	67 785	13 531	35 953	65%
Sociétés	2 497 152	2 017 740	792 998	500 342	19%
Organismes publics et parapublics	459 211	400 228	43 210	118 815	13%
Total général	3 489 277	2 624 680	849 739	729 710	25%

Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

En matière de charges, les rémunérations des formateurs représentent 39% des dépenses dans les sociétés, contre seulement 11% dans les organismes publics et parapublics. En revanche, le recours à l'externalisation des prestations de formation est nettement plus fréquent dans les petites structures, telles que les associations et les entreprises individuelles, où il atteint près de 54%. Il serait légitime de supposer que, compte tenu de la faible part des salaires dans les charges du secteur public, le recours à des formateurs extérieurs y serait plus important. Pourtant, ce n'est pas le cas : ce taux reste comparable à la moyenne observée à l'échelle de l'ensemble de la collectivité.

Près de deux tiers des formateurs sont des salariés extérieurs

Statut juridique	Nombre de personnes de l'organisme dispensant des heures de formation	Nombre de personnes extérieures dispensant des heures de formation	Nombre d'OF
Associations	3	31	4
Entreprises (EURL, Auto-entrepreneur, travailleur indépendant)	8	1	10
Sociétés	22	51	8
Organismes publics et parapublics	31	23	2
Total général	64	106	24

Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

À Saint-Martin, la formation professionnelle emploie 170 personnes en 2023, soit une moyenne de sept emplois par organisme de formation. Mais en équivalent temps plein (ETP), le volume d'activité de la formation chute à 18 emplois. La majorité des intervenants travaille uniquement à temps partiel.

30 500 heures de formation dispensées

Statut juridique	Nombre d'heures de formation dispensées des personnes de l'organisme	Nombre d'heures de formation dispensées des personnes extérieures	Nombre d'OF
Associations	1 181	2 821	4
Entreprises (EURL, Auto-entrepreneur, travailleur indépendant)	6 106	203	10
Sociétés	4 077	13 111	8
Organismes publics et parapublics	1 177	1 805	2
Total général	12 541	17 940	24

Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

La formation dispensée par des prestataires occupe une place non négligeable en raison du volume des formateurs extérieurs supérieur des deux tiers du personnel de l'établissement. Le recours au personnel extérieur est aussi plus fréquent dans le privé que dans le public en effectif hormis les associations.

La durée moyenne des formations dispensées par les personnes des organismes de formation (OF) s'établit à 195 heures. Pour les formations dispensées par les personnes extérieures (sous-traitance), la durée moyenne ne s'élève qu'à 169 heures.

Les salariés sont majoritaires parmi les stagiaires

Statut juridique	Salariés d'employeurs privés hors apprentis	Apprentis	Personnes en recherche d'emploi	Particuliers à leurs propres frais
Associations	731	0	17	154
Entreprises (EURL, Auto-entrepreneur, travailleur indépendant)	570	0	0	102
Sociétés	469	258	96	139
Organismes publics et parapublics	31	17	82	142
Total général	1 801	275	195	537

Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

La formation professionnelle à Saint-Martin en 2023

En 2023, 3 493 personnes ont bénéficié d'au moins une heure de formation. Une personne est comptée plusieurs fois si elle a effectué plusieurs formations au cours de l'année. Les salariés représentent la majorité des stagiaires à Saint-Martin avec une part de 52%, nettement supérieure à celle observée en Guadeloupe (38%). Les autres publics (hors salariés, apprentis et demandeurs d'emploi) constituent 20% des stagiaires à Saint-Martin contre 28% en Guadeloupe. La part des apprentis s'élève à 8 % dans la collectivité, légèrement au-dessus du niveau guadeloupéen (6%). En revanche, les demandeurs d'emploi sont proportionnellement moins nombreux à Saint-Martin (6%) qu'en Guadeloupe (18%), une différence qui s'explique par un nombre d'inscrits à France Travail plus faible sur le territoire.

Des formations plus longues pour les apprentis

Statut juridique	Salariés d'employeurs privés hors apprentis	Apprentis	Personnes en recherche d'emploi	Particuliers à leurs propres frais	Autres stagiaires
Associations	7 138	0	1 470	5 952	6 258
Entreprises (EURL, Auto-entrepreneur, travailleur indépendant)	4 922	0	0	816	2 388
Sociétés	15 335	90 639	29 933	14 917	1 103
Organismes publics et parapublics	702	3 603	19 016	2 989	4 973
Total général	28 097	94 242	50 419	24 674	14 722

Source : DEETS, Service Régional de Contrôle

En 2023, le volume total d'heures de formation dispensées à Saint-Martin s'élève à 212 000 heures, soit une moyenne de 61 heures par bénéficiaire, un niveau proche de celui observé en Guadeloupe (69 heures). Les durées de formation varient fortement selon le profil des stagiaires. Les apprentis bénéficient des formations les plus longues, avec une moyenne de 343 heures par personne contre 245 heures en Guadeloupe. Les demandeurs d'emploi suivent également des formations plus longues à Saint-Martin (259 heures par stagiaire) qu'en Guadeloupe (142 heures). À l'inverse, les salariés accèdent à des formations plus courtes, avec une moyenne de seulement 16 heures, contre 26 heures en Guadeloupe. La durée moyenne de formation varie également selon le statut juridique des organismes de formation (OF). Les sociétés offrent en moyenne 146 heures de formation par stagiaire, contre seulement 10 heures dans les entreprises individuelles et 16 heures dans les associations. Les organismes publics et parapublics dispensent en moyenne 74 heures de formation par bénéficiaire.

Niveau de formation suivi par les stagiaires

Les formations suivies à Saint-Martin en 2023 se concentrent principalement sur deux niveaux : le niveau BTS-DUT (Bac +2) et le niveau BEP-CAP, chacun représentant 35% des heures de formation renseignées. À titre de comparaison, en Guadeloupe, les formations de niveau BEP-CAP représentent 28% des heures, suivies de près par celles de niveau Licence-Master (27%).

Les formations de niveau Bac représentent 30% des heures à Saint-Martin, contre 20% en Guadeloupe. Il

convient toutefois de noter que le niveau de formation est renseigné pour environ 70% du volume total d'heures dispensées.

Les actions d'accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE) représentent 1,1% des heures de formation à Saint-Martin, soit une part plus élevée qu'en Guadeloupe (0,5%).

Enfin, 26% des stagiaires ont suivi une formation dispensée par un organisme extérieur mandaté par l'organisme de formation principal, une proportion équivalente à celle observée en Guadeloupe.

Sources et réserves

Cette étude porte sur les données concernant la formation professionnelle continue en Guadeloupe et dans les Iles du Nord. Elle est réalisée par le service régional de contrôle (SRC) et le service études, statistique évaluation (SESE). Les chiffres sont issus des bilans pédagogiques et financiers (BPF) communiqués par les organismes de formation. En effet, chaque année, les personnes physiques ou morales qui réalisent des actions entrant dans le champ de la formation professionnelle continue, sont tenues d'adresser au service en charge du contrôle de la formation professionnelle (service régional de contrôle), un document retraçant l'emploi des sommes reçues et dressant un bilan pédagogique et financier de leur activité.

Les chiffres figurant sur les bilans pédagogiques et financiers doivent toutefois être pris avec une certaine prudence du fait que ces informations sont déclaratives et ne sont pas toujours correctement renseignées.

Les radiations d'organisme de formation sont effectuées, conformément à la réglementation, une fois par an.

Depuis 2021, la certification qualité Qualiopi devient obligatoire pour tous les prestataires d'actions concourant au développement des compétences souhaitant aussi accéder aux fonds publics et mutualisés selon L.6316-1 du code du travail ; la marque « Qualiopi » concerne ainsi tous les prestataires, y compris les formateurs indépendants, dispensant des actions : de formation, de bilans de compétences, permettant de faire valider les acquis de l'expérience, de formation par apprentissage.

Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de GUADELOUPE (DEETS)

Direction :

Rue des Archives, Bisdary – 97113 GOURBEYRE
Téléphone : 05.90.80.50.50, Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureaux de Jarry :

Immeuble RAPHAEL,
ZAC Houelbourg Sud, Lot n° 13 - Z.I de Jarry,
Téléphone : 05.90.50.50 Télécopie : 05.90.83.70.75

Immeuble ORLANDO
boulevard de Houelbourg, Jarry, 97122 Baie-Mahault
Téléphone : 05.90.80.50.50 Télécopie : 05.90.80.50.00

Bureau de Saint -Martin :

23, rue de Spring, Concordia, 97150- Saint -Martin
Téléphone : 05.90.29.02.25, Télécopie : 05.90.29.18.73

Directeur de publication : Ludovic De Gaillande

Réalisation :

SESE (Service Etudes, Statistique, Evaluation)
Charly Darmalingon & Roman Janik
et SRC (Service Régional de Contrôle) Aliane Cassin

Courriel : deets-971.statistiques@deets.gouv.fr

Site web : <http://guadeloupe.deets.gouv.fr>